



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 22 octobre 2016

INFORMATION MEDIAS

**Visite de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de
l'éducation nationale, du centre des métiers d'art**

Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'éducation nationale, a été accueillie par la Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine, de la représentante du Maire de Papeete et son conseil municipal, du Directeur du centre des métiers d'art et des étudiants de l'établissement.

Le Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française (CMAPF) est un établissement public administratif qui a pour vocation la formation des jeunes aux métiers de l'artisanat d'art océanien et aux arts visuels polynésiens.

Il a été créé en 1980 par un ancien élève graveur de l'Ecole Boulle, M. Henri Bouvier.

Son conseil d'administration est présidé par Mme Priscille Tea FROGIER, Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine.

L'établissement est dirigé par M. Viri TAIMANA.

Le CMAPF est un espace ouvert sur l'art traditionnel dont la mission est de préserver les spécificités artistiques inhérentes à la tradition et au patrimoine polynésien et océanien. Il œuvre aussi à la continuité des arts polynésiens sous des formes nouvelles.

L'établissement a pour mission la formation théorique et pratique d'artistes et d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, la recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

A l'issue de 3 années de formation, le centre des métiers d'art de la Polynésie française délivre des diplômes de gravure et de sculpture reconnue en Polynésie française. Une pédagogie différenciée prend forme et incite les élèves à s'investir fortement dans une méthodologie de recherche et d'expérimentation dans le but d'asseoir un savoir et un savoir-faire maîtrisés.

L'entrée au Centre des Métiers d'Art est accessible par épreuves d'admission

- aux élèves issus d'une classe de troisième des collèges
- aux élèves ayant obtenu le CFPMAATP (certificat de formation professionnelle)
- aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP
- aux élèves des lycées (de la seconde à la terminale)
- aux titulaires d'un baccalauréat
- aux demandeurs d'emploi

20 nouveaux admis pour la rentrée 2016.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

L'inscription n'est cependant accessible qu'aux jeunes ayant **16 ans révolus** le jour de l'épreuve d'admission.

Les perspectives d'emploi des élèves du Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française sont :

- l'insertion dans le tissu économique de la Polynésie française par l'entrepreneuriat individuel ou par l'emploi en tant que salarié dans des ateliers professionnels de créateur
- la poursuite d'études supérieures d'art pour devenir des créateurs en arts visuels polynésiens

Discours de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames les ministres,

Monsieur le Président du conseil économique, social et culturel,

Monsieur le directeur du Centre des Métiers d'Arts,

Mesdames et messieurs les inspecteurs et les enseignants,

Mesdames et messieurs les chefs d'entreprises et les représentants des associations,

Mesdames messieurs,

Chers élèves,

1. IA ORANA

Pendant longtemps, le mot « art » désignait autant le travail de l'artiste que celui de l'artisan. Et ce que je viens de voir montre en effet tout ce que cette distinction a de superficiel. C'est donc à juste titre que ce centre des métiers d'arts, dans son nom même, ne pratique pas cette distinction.

Cette visite est pour moi, une vraie découverte.

Elle m'a permis d'appréhender la richesse culturelle de la Polynésie dans des domaines artistiques divers, et je veux saluer la qualité du travail réalisé dans ce centre créé en 1980 par un ancien de l'Ecole Boule, monsieur Henri BOUVIER.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cela, n'est évidemment pas anodin. Si les pratiques et les domaines diffèrent, on retrouve ici un sens du savoir-faire uni à la créativité qui a fait le prestige de l'Ecole Boulle, et qui fait la force de votre centre.

Ce centre nous rappelle aussi que la tradition ne s'oppose pas à l'innovation et au contemporain : ces deux domaines s'enrichissent l'un l'autre, et c'est une magnifique alliance à observer.

Ce centre témoigne du souci de préserver les traditions et le patrimoine culturel polynésien et océanien sans jamais le fossiliser, sans jamais le figer, mais au contraire en rendant hommage à ce qui est en lui vivant et vibrant aujourd'hui.

Transmettre un patrimoine vivant, cela demande un travail spécifique dans l'enseignement.

Enseigner est aussi, à bien des égards, un art et un artisanat, un savoir-faire et un savoir-être.

Cela se traduit très concrètement en ce lieu par une pédagogie différenciée et très interactive entre les enseignants et les élèves qui m'a marquée.

En perpétuant des traditions, vos élèves se préparent aussi un avenir.

Ce centre leur permet, d'abord, de s'insérer dans le tissu économique de la Polynésie française, que ce soit par l'entrepreneuriat individuel ou en tant que salariés, dans des ateliers de créateurs.

Mais il leur offre aussi la possibilité d'envisager des poursuites d'études supérieures d'arts et, à terme, de devenir créateurs en art visuel.

Ancré dans la transmission d'un patrimoine, mais ouvert sur l'avenir, ce centre est aussi ouvert sur le bassin pacifique, où il s'est fait une solide réputation : vous avez ainsi su nouer des liens avec les universités d'Arts et d'Architecture en Nouvelle-Zélande, à Hawaii, en Californie, mais aussi avec des territoires océaniques comme par exemple le centre Djibaou en Nouvelle-Calédonie où je me rendrai d'ailleurs, dans quelques jours.

2. Votre travail remarquable s'est appuyé jusqu'ici sur des diplômes polynésiens, mais il a rapidement mérité que l'on se pose la question de leur équivalence sur le territoire métropolitain.

Voilà deux ans de cela, vous avez saisi, en vous appuyant sur le vice-recteur, mon ministère sur cette question.

Pour faire aboutir votre projet, un groupe de travail s'est mis en place, en réunissant l'ensemble des acteurs concernés, avec des inspecteurs en arts appliqués de la métropole et des professionnels et des enseignants locaux.

Si je salue le travail des artistes et des artisans que vous formez, je veux aussi saluer ici le travail considérable qui a été accompli par tous les membres de ce groupe de travail.

Vous le savez, il est si aisé de critiquer mon ministère en le disant parfois sourd aux demandes qu'expriment les professionnels. La réussite collective dont témoigne l'aboutissement de votre projet montre qu'un bon projet trouve toujours une écoute attentive.



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

Vous avez conduit une tâche de longue haleine, qui a abouti à des projets de référentiel pour des CAP et pour un brevet de maîtrise d'art. Et aujourd'hui, cet énorme travail d'écriture des textes certificatifs est formalisé.

Au cœur de ce texte, se tisse un lien qui est à mes yeux essentiels, entre l'éducatif et l'artistique.

Un lien que j'ai voulu nourrir dans la scolarité de chaque élève, avec la mise en place du Parcours d'Education Artistique et Culturelle qui est à la fois une éducation à l'art et une éducation par l'art.

C'est là un point essentiel, car nous ne sommes pas uniquement des êtres sensés : nous sommes des êtres sensibles.

Et ne pas tenir compte à l'Ecole de la façon dont l'art fait partie intégrante de notre vie, dont il nourrit notre existence, serait laissé de côté ce qui fait de nous, selon la belle expression du philosophe Georges Steiner, « *un animal dont le souffle de vie est celui des rêves parlés, peints, sculptés et chantés* ».

3. Puisque la Polynésie française ouvre avec brio cette voie, par votre initiative, j'ai donc le plaisir, Madame la ministre, de vous annoncer aujourd'hui que si vous souhaitez, dans le cadre des procédures de votre territoire, demander l'équivalence de ces diplômes, mon avis sera enthousiaste et favorable.

Cela permettra ainsi de reconnaître, à terme, 4 nouveaux CAP (sculpture, gravure, tressage et tatouage), et à la suite le brevet des métiers d'art, diplôme de niveau 4.

C'est pour vous un enjeu important. Soyez assurés que cela l'est aussi pour moi.

Je suis sincèrement très heureuse de pouvoir ainsi reconnaître officiellement les compétences artistiques polynésiennes qui s'expriment au quotidien dans ce centre des métiers d'arts.

Je conclurais simplement mon propos en vous remerciant pour la magnifique découverte que fut cette visite, et je souhaite, à ce centre, et à ses élèves, beaucoup de réussite, parce que vous la méritez amplement !

MAURURU ROA

Najat VALLAUD-BELKACEM

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr